

Grille Tarifaire CORE(FR) applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 (hors coûts de connectivité)

PREAMBULE

Au titre de l'échange d'Opérations dans le système CORE, STET facture à ses Participants Directs et Indirects, pour chaque année calendaire, un prix total en fonction :

- De la volumétrie des opérations échangées dans le système CORE;
- Du type d'Opérations traitées.

STET facture également des services annexes de :

- Raccordement à CORE, facturé une seule fois au Participant Direct à la date de son raccordement ;
- Traçabilité ;
- Documentation MINOS.

I. FORFAIT DE RACCORDEMENT A CORE

Forfait de raccordement à CORE	162 671 € hors taxes
--------------------------------	----------------------

II. ECHANGE D'OPERATIONS SUR CORE

		Tarif 1*	Tarif 2*
Droits Fixes Annuels (en €, HT)	Pour le Participant Direct	379 915	54 573
	Par Participant Indirect non membre d'un Groupe bancaire	19 521	19 521
Droits Variables sur les traitements (en centime d'euro par Opération, HT)	Tarif de Base	0,1140	0,1466
	Tarif par Opération en réception	0,1140	0,1466
	Tarif par Opération en émission dans la Communauté SEPA	0,0798	0,1026
	Tarif par Opération en émission dans la Communauté CARTES	0,0969	0,1247
	Tarif par Opération en émission dans la Communauté MINOS (DAB et Chèques)	0,1595	0,2053

*Les Tarifs 1 et 2 s'appliquent à tout Participant Direct pour la totalité des Opérations émises ou reçues par ce Participant Direct et les tiers qu'il représente au cours d'une année civile N. STET facturera au Participant Direct, au titre d'une année N, les sommes dues au titre de l'échange d'Opérations sur CORE sur la base du Tarif (1 ou 2) le plus favorable au Participant Direct en fonction du volume global et effectif des Opérations échangées au cours de cette année N et des montants des Droits Fixes Annuels.

III. AUTRES SERVICES

3.1 Documentation MINOS

Forfait annuel pour le Participant Direct y compris ses éventuels Membres de Groupe	1 627 € HT
Forfait annuel pour chacun des éventuels Participants Indirects	273 € HT (par tiers)

3.2 Service d'interrogation des données archivées

Tarif sur la base d'un devis

IV. INDEMNITE DE RESILIATION

Indemnité de résiliation	Elle est composée : - D'un complément de Droit Fixe Annuel sur la période de douze mois suivant la notification, calculé au prorata des mois de l'année suivante pendant laquelle la résiliation prendrait effet ; - D'une annuité supplémentaire de loyer des Serveurs ACORE
--------------------------	---

V. SERVICE DE TRACABILITE

Tarif unitaire annuel (par client concerné enregistré dans le référentiel CORE)	19 521 € HT
---	-------------